

  	<p align="center"> <u>Siège Social et Ateliers</u> Avenue du Moulin de la Jasse Z A du Larzat 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE </p>	<p align="center"> <u>Service Commercial</u> tél : 04 67 06 08 88 / fax : 04 67 06 08 87 </p>
---	---	--

PRCI	Désignation
44 30 12	POWER PLUS
44 49 12	COUPELEC PREMIUM
44 47 12	COUPELEC MILLENIUM

PROCEDURES de RETOUR

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de l'intégralité de ce document, un engagement par signature vous étant demandé en page 2.

1/ Mode de traitement du retour : Dans le cadre de notre procédure Qualité nous confirmerons notre accord de retour pour les machines ci-dessus, **dès réception de ce document dûment complété par vous**, et traiterons votre retour en effectuant l'une des opérations suivantes, sous quinzaine de jours maximum :

Machines sous garantie : **(avec présentation obligatoire du justificatif deachat)**

- Un avoir sera établi d'office pour les trois premières références du tableau ci-dessus (grisées).
- Un échange contre une machine neuve sera fait dans le cadre d'une panne au déballage, c'est-à-dire machine retournée neuve et non utilisée car en panne avérée, ce pendant la durée légale de 7 jours.
- Une réparation si cela est possible **ou** échange contre une machine identique **reconditionnée** atelier.

Machines hors garantie :

Etablissement de devis pour réparation, soumis à votre accord. Un montant forfaitaire de 25 " pour calcul du devis sera facturé avant toute intervention sur la machine. Cette somme sera ensuite déduite du montant de la réparation.

2/ Gestion physique du retour :

Les frais de port **aller** sont à votre charge, ceux de réexpédition **retour** sont à notre charge.

La réexpédition du matériel par PRCI devant impérativement porter un N° de commande ou de sortie pour votre service réception, toute intervention devra faire l'objet d'un N° de commande ou de bon de travail.

Toute machine non siglée PRCI (inscrit sur sa plaque d'identification) sera refusée en réception.

3/ Réserves PRCI concernant les demandes abusives :

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter de régler un problème de retour par un avoir systématique ou par un échange contre une machine neuve, dans les cas suivants :

- Utilisateur qui après avoir réalisé son chantier, souhaite se faire rembourser une machine en parfait état de marche.
- Collaborateur du magasin qui cède à la pression d'un consommateur virulent et échange une machine réparable contre une neuve.
- Retour estimé abusif tel que, sur une machine : Disque diamant totalement usé, pompe bloquée car encrassée, piles de laser usées, tuyaux d'arrosage débranchés, PRCD (prise de sécurité électrique) non réinitialisée, câble d'alimentation sectionné, dégradations volontaires, etc. .

Nous nous réservons également le droit de facturer aux tarifs en vigueur lors du retour :

- Les pièces d'usure ou consommables usagés ne constituant pas une panne de machine → **Tarif net HT.**
- Les pièces manquantes sur une machine → **Tarif pièces détachées net HT.**
- Le nettoyage d'une machine retournée dans un état anormalement sale → **Forfait nettoyage 30 €**

4/ Votre engagement (SAV ou Rayon Outillage du magasin) :

- Présence du justificatif de achat de la machine validant la prise en garantie .

OUI

NON

- Machine retournée complète et dans son carton d'origine ..

OUI

- Machine retournée dans un état correct de propreté ..

OUI

Nom

Fonction

Signature

Date

			/ / 2016
--	--	--	----------

Nous vous remercions de bien vouloir cocher les cases et signer ci-dessus, à défaut nous serions contraints de refuser votre demande de retour.

Le service SAV, le Service Commercial PRCI.